



PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 04/2024

Comptes communaux 2023



Commune de Trélex





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 04/2024

Comptes communaux 2023

Déléguée municipale : Evelina Girod

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux dispositions légales

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979, art.32,
- du Règlement du Conseil communal de Trélex du 18 août 2014, art. 93,

La Municipalité vous soumet les comptes de la Commune pour l'année 2023.

Préambule

Les comptes de la Commune 2023 se soldent par un excédent de revenus de CHF 340'634.- après amortissements, prélèvements et attributions sur les fonds de réserve, alors que le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 195'362.-.

Les revenus de la Commune s'élèvent à CHF 12'278'665.- contre des charges à CHF 11'938'032.-.

Comptes 2023

Rubrique	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1-Administration Générale	1'301'480	122'323	1'194'840	89'640	1'098'539	106'922
2-Finances	2'622'064	9'076'727	2'704'036	9'291'296	2'440'706	8'361'700
3-Domains et bâtiments	1'124'964	1'776'660	1'094'473	1'331'564	1'116'041	1'084'085
4-Travaux	1'346'322	769'476	1'270'920	556'650	1'040'698	557'212
5-Instruction publique	922'893	178	1'104'864	1'000	904'985	223
6-Police	428'371	5'768	421'197	6'260	395'225	6'488
7-Sécurité sociale	3'639'557	16'687	3'639'842		3'106'508	10'756
8-Services industriels	552'381	510'847	577'325	535'725	417'140	402'835
Total	11'938'032	12'278'665	12'007'497	11'812'135	10'519'842	10'530'221
Excédent		340'634	195'362			10'379





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 04/2024

Pour l'exercice 2023, le ratio des charges sous contrôle direct de la Municipalité est de 33%, le solde étant reversé au Canton ou dans le cadre de nos Intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent 68% de la totalité de nos revenus.



Les présents comptes sont basés sur :

- Le nombre d'habitants au 31 décembre 2023 à 1447
- Les décomptes péréquatifs provisoires 2023 basés sur les rentrées d'impôts 2023
- Les participations intercommunales 2023 validées par leurs conseils respectifs.

Charges nettes du Canton et Intercommunalités

Le tableau ci-dessous présente les charges, selon les décomptes finaux, attribuées au Canton (ci-après©) et aux Intercommunales pour le réalisé 2023 (2023), le budget 2023 (B2023) et le réalisé 2022 (2022).

Eléments charges nettes (CHF)	2023	B2023	Ecart 2023 vs B2023	2022	Ecart 2023 vs 2022
Participation à la cohésion sociale ©	3'348'077	3'348'077	0	2'865'791	482'286
Administration police ©	296'999	280'597	16'402	271'001	25'998
Transport public ©	127'157	139'850	-12'693	122'727	4'430
LEM ©	13'576	13'800	-225	13'671	-95
Péréquation horizontale	2'532'412	2'411'386	121'026	2'332'025	200'387
Groupement forestier	84'916	60'000	24'916	79'583	5'333
AISGE Primaire & Secondaire	901'192	1'083'764	-182'572	887'706	13'487
RAT	235'718	242'740	-7'022	195'067	40'651
ARAS EVAM	4'001	4'100	-99	2'717	1'285
Temples & cultes	13'439	10'700	2'739	8'870	4'569
Orientation professionnel & Dentaire	8'062	8'900	-838	8'409	-347
Réseaux égouts & épuration	174'745	188'500	-13'755	128'629	46'116
Déchetterie	67'043	108'000	-40'957	66'136	907
SAPAN	46'674	63'000	-16'326	49'848	-3'174
STI	5'438	5'050	388	3'905	1'533
SDIS	57'049	60'700	-3'651	56'332	717
ORPC	31'238	31'500	-262	28'339	2'899
Région Nyon	38'119	50'200	-12'081	39'861	-1'741
Total charges nettes	7'985'856	8'110'864	-125'008	7'160'615	825'241





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 04/2024

Le budget 2023 est respecté, avec des exceptions qui dépendent du Canton ou du nombre d'habitants/enfants ainsi que du deuxième exercice du Groupement forestier.

Recettes fiscales et part à des recettes cantonales

Le tableau ci-dessous détaille les résultats et les écarts par type d'impôt.

Impôts (CHF)	2023	B2023	Ecart 2023 vs B2023	2022	Ecart 2023 vs 2022
Impôt sur le revenu	5'350'779	5'096'500	254'279	4'782'924	567'855
Impôt sur la fortune	2'159'850	1'555'850	604'000	1'414'068	745'782
Impôt à la source	52'164	27'010	25'154	45'126	7'038
Impôt spécial des étrangers	33'478		33'478	26'420	7'058
Rétrocession impôt frontaliers			0	17'012	-17'012
Total personnes physiques	7'596'270	6'679'360	916'910	6'285'550	1'310'720
Impôt bénéfice net	73'633	2'475	71'158	45'238	28'395
Impôt sur le capital	3'176	21'850	-18'674	2'568	608
Impôt complémentaire immeubles	11'233	7'570	3'663	0	11'233
Total personnes morales	88'042	31'895	56'147	47'805	40'237
Impôt foncier	432'573	415'350	17'223	421'830	10'743
Droit de mutation	256'538	487'550	-231'012	556'970	-300'432
Impôts récupérés après défalcons	0	0	0	1'310	-1'310
Impôts sur gains immobiliers	223'253	1'066'160	-842'907	331'346	-108'093
Recettes diverses	912'364	1'969'060	-1'056'696	1'311'456	-399'092
Total des recettes fiscales	8'596'677	8'680'315	-83'638	7'644'811	951'866

Les revenus 2023 sont en-dessous du budget de CHF 83'638.- cependant plus importants que 2022 à hauteur de CHF 951'866.-.

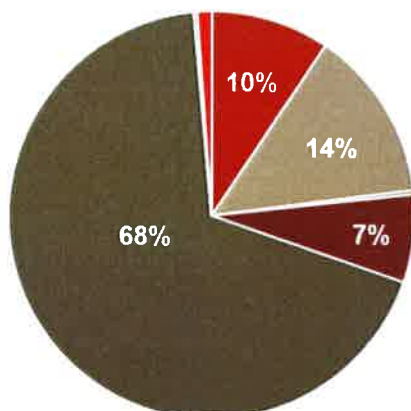




PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 04/2024

Comptes 2023 - par Nature

Charges

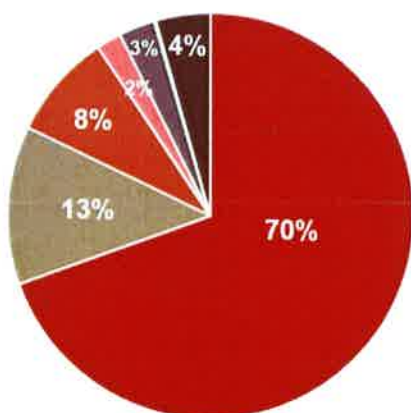


- 30-Autorités et personnel
- 31-Biens services et marchandises
- 32-Intérêts passifs
- 33-Amortissements
- 35-Remboursements, participations
- 36-Aides et subventions
- 38-Attributions fonds financement

82% des charges par nature de CHF 11,9 Mio sont expliqués par les éléments suivants :

■ Facture sociale (rubrique Remboursements, participations)	CHF 3,3 Mio
■ Péréquation horizontale (rubrique Remboursements, participations)	CHF 2,5 Mio
■ Réforme policière (rubrique Remboursements, participations)	CHF 0,3 Mio
■ Autorités et personnel	CHF 1,1 Mio
■ Biens, Services, Marchandises	CHF 1,6 Mio
■ AISGE	CHF 0,9 Mio

Revenus



- 40-Impôts
- 41-Patentes, concessions
- 42-Revenus du patrimoine
- 43-Taxes, emoluments, produits
- 44-Parts aux recettes cantonales
- 45-Participation, remb.coll. Pub.
- 46-Autres participations, subv.
- 48-Prélèvements fonds, fin.spec.

93% des revenus par nature de CHF 12,3 Mio sont composés des éléments suivants :

■ Impôts	CHF 8,4 Mio
■ Participation, remboursement collectivité publique	CHF 0,6 Mio
■ Taxes, émoluments et produits	CHF 1,0 Mio
■ Revenu du patrimoine	CHF 1,5 Mio





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 04/2024

Administration générale

Cette rubrique comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, de l'ensemble du personnel de la Commune et de l'administration.

Les comptes 2023 sont supérieurs aux montants budgétisés de CHF 106'640.-. Cet écart est principalement expliqué par 3 évènements qui n'avaient pas été budgétés ou sous-estimés.

Le premier écart de CHF 62'000.- est expliqué par une longue absence au greffe qui a créé des turbulences et amené la Municipalité à devoir prendre des décisions rapides en matière de recrutements et déclenché un audit, audit que le Conseil communal nous a accordé en décembre 2023 lors de l'approbation du budget 2024. Ces différents honoraires dans le domaine des ressources humaines n'avaient pas été budgétés.

Le deuxième élément est une sous-estimation de CHF 57'000.- des honoraires d'avocats principalement dans la construction.

Le dernier dépassement de CHF 29'000.- est l'oubli de budgétisation des différents honoraires qui concernaient la réalisation du nouveau livre de Trélex. Ces dépassements ont été adoucis par une baisse de frais du Conseil communal et de la Municipalité de CHF 30'350.-.

Finances

Le total des recettes fiscales a été moins élevé que prévu avec les acomptes cantonaux (facture sociale, péréquation horizontale, etc.) basés sur les impôts 2021. Même si l'impôt sur le revenu (+CHF 254'279.-) et l'impôt sur la fortune (+CHF 604'000.-) ont été plus élevés que ce qui a été budgété, l'impôt sur les gains immobiliers (-CHF 842'907.-) a été en revanche moins important que celui estimé. Rappelons que le budget a été basé sur les revenus 2021, une année exceptionnelle pour les impôts sur le gain immobilier, avec un effet COVID.

A noter que cette année, nous n'avons pas fait de provisions pour alimenter le « Fonds de réserve pour débiteurs & provisions » (rubrique au bilan 9282.21), car au 31 décembre 2023 le compte s'élève à CHF 1'116'527.-.

La provision obligatoire du risque sur nos contribuables en 2023, calculée par le Canton, s'élève à CHF 214'478.-.





PRÉAVIS MUNICIPAL – N° 04/2024

Terrain, forêts, gravière, chalets et pâturages

Dans ces chapitres, il est à retenir que nous avons obtenu un revenu extraordinaire dans la rubrique terrain, principalement expliqué par des charges foncières perçues de CHF 461'613.94 reliées aux parcelles 425, 891, 892 et 893.

En ce qui concerne les forêts, le budget a été sous-estimé de CHF 24'915.79. Cette deuxième année d'expérience, dans le groupement forestier "La Colline", confirme une sous-évaluation des frais d'entretien qui n'arrivent pas à être compensés par la vente du bois.

A noter que nous n'avons perçu aucun revenu et avance au niveau de la gravière, qui n'a toujours pas été réactivée en 2023. Cependant, lors de l'établissement du budget, nous avons espoir qu'elle redémarre en mettant un revenu de CHF 200'000.-.

Concernant les chalets et pâturages, nous avons prévu de rénover une courtine à fumier au Vuarne, ce qui n'a pas pu se réaliser en 2023. De plus, nous avons une subvention plus élevée que prévu pour la restauration des murs en pierres sèches, car elle concerne 2022 et 2023.

Bâtiments communaux

Au niveau des bâtiments, le préavis de la réfection de la Tour a été clôturé avec le prélèvement à la réserve de CHF 225'988.-.

En ce qui concerne les charges de cette rubrique, la réfection de l'abri des bus, budgété à CHF 18'000.-, n'a pas été réalisée. En effet, en 2023 un préavis sur l'étude du pourtour de l'école a été approuvé par le Conseil communal. Par conséquent cette étude inclura aussi l'abri des bus.

Au niveau de la salle polyvalente, le coût de la rénovation des rideaux s'est révélé moins cher que prévu de CHF 14'112.- ; par contre la sécurisation des coupoles, budgétée en 2022, a été réalisée en 2023 (montant CHF 23'956.15).

Il avait été planifié de refaire les cadres des fenêtres de la ferme Galé, ce qui n'a pas pu être fait. Ces dépenses, ainsi que les honoraires de la régie reliés à ces coûts, ont donné une baisse de charge de CHF 14'983.-.

Une diminution d'un taux d'activité de 20% de conciergerie a contribué à réduire les frais.

Nous avons budgété des frais d'énergie avec une hausse de 100%, une augmentation qui ne s'est pas confirmée et qui nous a apporté une économie de CHF 37'805.70.

En revanche, nous avons installé une clôture au hangar Molard Parelliet, une charge qui n'avait pas été prévue mais qui était importante pour la sécurité, pour un montant de CHF 5'070.50.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 04/2024

Travaux

Au niveau des travaux, deux préavis ont été clôturés. Un préavis sur "la modération du trafic au chemin des Santous" avec le prélèvement à la réserve de CHF 33'542.80. Et le deuxième préavis sur "la conduite des eaux claires et des eaux usées au chemin Santous-Bellevue" avec un prélèvement à la réserve de CHF 236'935.37.

En ce qui concerne les charges de la déchetterie, nous avons eu moins de frais que budgétés pour un montant de CHF 40'956.80.

Nous avons également reçu un don de CHF 20'000.- pour le cimetière.

Instruction publique et cultes

Concernant l'enseignement primaire, nous avons eu moins d'élèves (105) que le budget (114), ce qui a dégagé une diminution de frais de CHF 107'384.-.

De même, pour l'enseignement secondaire, nous avons moins d'élèves (44) que ce qui avait été budgété (49), ce qui a amoindri nos charges de CHF 75'188.-.

Péréquation

Les acomptes de péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale) de CHF 3,4 Mio et de la péréquation directe de CHF 2,4 Mio sont basés sur les rentrées fiscales 2021 de CHF 8,6 Mio. Le décompte 2023 provisoire de la péréquation indirecte et directe s'est finalement soldé à CHF 5,9 Mio, montant très proche des acomptes (CHF 5,8 Mio).

Conclusion

Le résultat des comptes 2023 fait apparaître un excédent de revenus de CHF 340'633.61. Ce résultat a été rendu possible grâce à des revenus fiscaux stables, un gain comptable de CHF 461'613.94 qui provient d'une charge foncière de quatre parcelles selon une convention de 2005 ainsi que d'une bonne maîtrise des charges et de l'endettement.

Toutefois, face à l'environnement inflationniste persistant, la Municipalité reste attentive à la maîtrise des charges et s'attache à maintenir les prestations de qualité de notre village.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 04/2024

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

Vu le préavis municipal N° 04/2024

Entendu le rapport de la commission de gestion


Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide d'accepter le préavis concernant le rapport sur les comptes communaux 2023 de la Commune de Trélex et d'en donner décharge à la Municipalité

Au nom de la Municipalité

Le vice-Syndic :
C. Marzer

La Secrétaire :
S. Galasso



Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 20 juin 2024.

Annexes :

- Comptes par ordre administratif et tableau comparatif
- Bilans comparés
- Tableau d'investissements

